

Rassemblement AESH 8 avril 2021

Nous sommes passés dans notre département d'une vingtaine d'AVS employé.es par une association à plus de 450 AESH, accompagnant.es des élèves en situation de handicap, employé.es soit par un lycée de Saône et Loire, soit par le rectorat. Vous représentez près de 110 000 agent-es dans l'Education nationale, soit un personnel sur dix, vous êtes très majoritairement à plus de 90% des femmes.

Votre mission concourt au bon fonctionnement de l'école inclusive. Mais l'institution vous maintient dans une précarité insupportable qui ne grandit pas le service public d'éducation. Aujourd'hui, vous AESH, êtes indispensables à l'Ecole : votre métier a pris une telle importance dans la scolarisation des élèves en situation de handicap que personne n'imagine pouvoir se passer de vous. C'est la raison pour laquelle nous sommes réuni.es aujourd'hui. Votre travail souffre d'un manque de reconnaissance de la part de l'État. La précarité est votre lot quotidien. En ne vous incluant pas dans les discussions sur les hausses salariales, le ministère refuse de faire un pas vers vous, vous qui exercez un vrai métier demandant un savoir-faire professionnel particulier.

A la FSU, nous demandons à l'institution dans notre plan d'urgence pour l'école, un véritable statut et des moyens pour mettre fin à cette précarité afin d'améliorer votre situation professionnelle y compris et surtout au plan salarial.

Plus de 96% des AESH travaillent à temps incomplet, avec des quotités de travail moyennes aux alentours de 60% dans les écoles et de 65% dans les établissements du second degré. Le temps de travail a des incidences sur les salaires qui sont très bas. Ainsi une AESH travaillant 24 heures par semaine - temps partiel subi - sera rémunérée à hauteur de 760 euros par mois. Selon l'INSEE, est considérée comme pauvre en France toute personne dont les revenus mensuels sont inférieurs à 885 euros ou 1 063 euros selon qu'on utilise le seuil de pauvreté fixé à 50% ou 60% du niveau de vie médian.

Lors du premier CDD, un.e AESH est recruté.e à l'indice 332, indice minimum de la Fonction publique. Avec de l'ancienneté, il/elle pourra au mieux espérer atteindre l'indice 363, indice maximum de rémunération. Cela représente 31 points d'indice supplémentaires, soit seulement une perspective de 145 euros bruts pour toute une « carrière » au service des élèves qu'ils/elles accompagnent et une hausse moyenne annuelle de 0,5%, soit nettement moins que l'inflation.

Les conditions imposées aux AESH résument à elles seules la réalité subie par les femmes : des emplois précaires, peu rémunérés, offrant de faibles perspectives de carrière et dont les missions rendent compliquée l'articulation vie privée/vie professionnelle.

Il y a aujourd'hui une urgence à gagner de véritables engagements : cela passe par une hausse des salaires, une meilleure reconnaissance professionnelle se traduisant par un vrai métier sous statut de la Fonction publique, l'abandon des PIAL. La mise en place de ces Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé imposés par Blanquer a entraîné une dégradation des conditions de travail en instituant comme norme, l'accompagnement de plusieurs élèves sur plusieurs établissements, de l'école maternelle au lycée, la sortie de la logique de mutualisation des accompagnements au motif de rendre les élèves autonomes et un budget déficiant pour recruter des AESH en nombre suffisant.

De nombreux-ses AESH expriment leur exaspération, leur souffrance et leur sentiment d'abandon. Le ministère reste sourd aux multiples interpellations, rien ne bouge, aucune perspective d'amélioration n'est envisagée. Depuis trop d'années, l'accompagnement des élèves en situation de handicap concentre à lui seul tout l'historique de la précarité, cela a assez duré! La FSU exige du ministre un véritable engagement auprès de vous toutes et tous, dont la mission quotidienne auprès des élèves en situation de handicap est essentielle au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Ce matin en audience, nous avons dissocié la problématique nationale des soucis rencontrés au niveau départemental et la Secrétaire Générale et M. Gien, tout en se montrant ouverts puisqu'ils ont accepté de recevoir deux personnes déléguées du personnel, en présentiel, défendent leur gestion. De leur côté, l'organisation du territoire avec des PIAL est une réussite, car ces PIAL permettraient de créer une cohésion au sein du corps des AESH et aurait permis un apport complémentaire de formation in-situ. Ce faisant, ils justifient la mutualisation de l'accompagnement comme étant nécessaire dans le développement de l'autonomie de l'élève ; on a bien conscience qu'ils idéalisent le métier et ignorent la souffrance des personnels. Le manque de considération, bien qu'il et elle s'en défendent, est lié, comme souvent hélas quand il s'agit de précaires, aux bas salaires ce qui nous motive d'autant plus pour une vraie reconnaissance.

Alors la lutte continue et continuera en mai ; sachez qu'aujourd'hui, dans presque 100 départements, ont lieu des mobilisations comme celle-ci : nous ne sommes, vous n'êtes pas seul.es qu'il s'agisse des AESH du premier ou du second degré ... La FSU (avec le SNUipp et le SNES) continue de vous défendre auprès du ministère qui, malheureusement ne lâchera rien si on ne met pas un coup d'arrêt.